

ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé: lundi 27 mars 2023 11:17
À: stephane.serrano@developpement-durable.gouv.fr
Cc: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD36-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: RE: AENV - Création d'un entrepôt - Demande de contribution

Bonjour,

Vous m'avez transmis le 6 mars dernier le dossier concernant le projet de construction d'une plateforme logistique au sein de la ZAC d'Ozans à Etrechet (36).

La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- Le porteur de projet a bien pris en compte la protection de la ressource en eau. Le zone d'implantation du projet est située en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable ; l'arrivée d'alimentation en eau sera équipée d'un disconnecteur pour éviter tout risque de retour de pollution dans le réseau public.
- L'environnement du projet est bien décrit. Il sera situé au sein de la ZAC d'Ozans déjà autorisée et entourée de parcelles agricoles. Les premières habitations se situent à 520m au sud-ouest du projet. Aucun établissement accueillant une population dite sensible n'est situé à proximité.
- Le porteur de projet retient les nuisances sonores et atmosphériques générées par l'augmentation du trafic routier et par les activités du site comme susceptible d'avoir un impact sur la santé des populations voisines.
- En ce qui concerne les gaz d'échappement liés au trafic routier de la plateforme, compte tenu du fait que le trafic généré par le site représentera de l'ordre de 5 à 8% du trafic existant sur les axes principaux de transport environnants, le porteur de projet conclut à un impact négligeable au regard des émissions actuelles au niveau de la zone d'étude. Cette analyse est recevable.
- Concernant le bruit, le porteur de projet conclut à un impact négligeable compte-tenu de la distance vis-à-vis des premiers tiers. Cette analyse est recevable. Le pétitionnaire prévoit un contrôle acoustique dès le démarrage de l'exploitation. J'approuve cette initiative qui devra être maintenue.
- Par ailleurs, des mesures compensatoires sont prévues afin de limiter ces nuisances sur le site (chargement-déchargement à l'arrêt, limitation de vitesse sur site, surveillance des rejets atmosphériques,...).

En conclusion, l'étude est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé.

J'émet un avis favorable au projet tel que présenté. Une copie de présent courriel sera enregistré sous GUN

Mme ORIAN (02.38.77.31.39) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.



Dr Houria MOUAS

Directrice
Direction de la Santé Publique et Environnementale

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr <robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : lundi 6 mars 2023 10:00

À : ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>

Objet : AENV - Création d'un entrepôt - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL CVL - UID 18-36 - Sub1-36

Agent : SERRANO Stéphane

Courriel de contact : stephane.serrano@developpement-durable.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

DCB LOGISTICS

ZAC D'OZANS

36120 Étrechet

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 23/02/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100014557

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 27/03/2023

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : stephane.serrano@developpement-durable.gouv.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !